

CONGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE (CFP)

CALENDRIER DES REUNIONS POUR 2025

Attention !!!

- La réception des dossiers se fait uniquement pendant la période indiquée dans la colonne de gauche du tableau ci-dessous
- Vous pouvez déposer votre demande si votre formation **début**e dans la fourchette des dates précisées dans la seconde colonne.
- Tout dossier reçu hors période sera automatiquement retourné à l'expéditeur

Rappel : Avec votre demande, il est impératif de nous fournir :

- Photocopie de votre dernière fiche de paye
- Attestation de l'employeur stipulant les 3 ans d'ancienneté dans la FPH

<u>PERIODE DE TRANSMISSION DES DOSSIERS (Cachet de la poste faisant foi)</u>	<u>POUR UN DEBUT DE FORMATION</u>	<u>DATE DE REUNION</u>
Du <u>20 janvier 2025 au plus tôt</u> au <u>11 février 2025 au plus tard</u>	<u>Entre le :</u> 17 mars 2025 et le 17 septembre 2025	13 mars 2025
Du <u>12 mai 2025 au plus tôt</u> au <u>04 juin 2025 au plus tard</u>	<u>Entre le :</u> 07 juillet 2025 et le 31 décembre 2025	04 juillet 2025
Du <u>11 août 2025 au plus tôt</u> au <u>03 septembre 2025 au plus tard</u>	<u>Entre le :</u> 06 octobre 2025 et le 07 mars 2026	03 octobre 2025
Du <u>20 octobre 2025 au plus tôt</u> au <u>10 novembre 2025 au plus tard</u>	<u>Entre le :</u> 15 décembre 2025 et le 15 juin 2026	12 décembre 2025